

Mesures connues au 7 mai 2020 pour la reprise au CEA Paris-Saclay

- **Confinement et conditions de la reprise :**
 - La reprise au CEA Paris-Saclay aura lieu le 25 mai.
 - Lors de la reprise le télétravail reste la priorité, si besoin il peut être alterné avec un retour ponctuel sur le centre.
 - Les moyens mis à disposition des salariés pour le télétravail sont à l'initiative des unités
 - En cas de désaccord avec votre hiérarchie sur l'organisation de votre travail, n'hésitez pas à contacter la CGT du CEA Saclay : cgt.saclay@cea.fr
 - Exceptionnellement le CEA a été autorisé à poursuivre le paiement des contrats de sociétés extérieures même si les travaux et prestations ont été interrompus. Un point sera fait a posteriori.
 - La communication des décisions de la direction auprès des salariés est souvent tardive. C'est la hiérarchie qui fera connaître à chaque salarié ses conditions de reprise.
- **La reprise en pratique : transports, restauration, horaires, ...**
 - Les navettes communes de la Porte d'Orléans devaient reprendre le 18 mai. Le masque y sera obligatoire.
 - Pour les autres cars CEA, il est prévu qu'ils reprennent le 25 mai. Le masque y sera obligatoire.
 - Les restaurants d'entreprise du CEA proposeront exclusivement une vente à emporter payante. Pour les RIE (Restaurants Inter-Entreprises), celui de L'Orme (Les Algorithmes) devrait réouvrir le 11 mai et pas d'informations pour celui de Nano-Inno.
 - Un décalage jusqu'à deux heures sur les horaires collectifs sera possible afin d'étaler les arrivées et les départs
 - Une « Foire Aux Questions » sera mise en place sur les mesures contre le virus
- **Prévention des risques (au-delà des gestes barrières) :**
 - La direction affirme qu'une grande attention sera portée aux ventilations, en particulier celles qui recyclent l'air. Les ventilations facultatives seront arrêtées.
 - Les travailleurs du CEA ou des sociétés extérieures qui n'ont pas de masques pourront s'en faire fournir par leur installation ou à l'accueil
 - Pour le partage d'équipements entre plusieurs salariés, la règle est la désinfection à chaque changement de main. Si c'est trop contraignant, un achat de jeu d'outils supplémentaires est possible à l'initiative de l'installation
 - Pour les déchets possiblement contaminés la filière est un peu adaptée : il faut un double emballage et 24h de délai avant la collecte
 - Le nettoyage est adapté : des kits de nettoyage seront disponibles pour que les salariés y participent. Il y aura une désinfection régulière des surfaces de contact et il n'y aura pas de passage d'aspirateur.
 - Un questionnaire sera distribué pour que les salariés à risque qui le souhaitent puissent prendre contact avec la médecine du travail. Il n'y aura pas d'avis systématique d'aptitude du SST et la prise de température et les tests systématiques sont exclus.